

COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 OCTOBRE 2015

Au cours de sa séance du 01 octobre 2015 à 20h00, le Conseil Municipal a :

➤ **approuvé la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme.**

Le Maire a rendu compte de la mise à disposition du public du 20 août au 21 septembre 2015 du dossier de modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme. Cinq personnes seulement sont venues consulter le dossier sans formuler d'observation.

Les personnes publiques associées qui ont préconisées des modifications sont le Conseil Départemental de la Moselle, le Syndicat mixte du SCoTAM, et Direction Départementale des Territoires pour la Préfecture de Moselle. Le Conseil Municipal a fait évoluer le dossier par la prise en compte de cinq observations sur six.

Le dossier de modification simplifiée n° 2 du plan local urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public.

➤ **adopté la seconde décision modificative budgétaire de l'exercice 2015.**

Il s'agissait essentiellement de prélever 5113 € sur l'opération « Rue du Pré Pierron » et de les affecter au bénéfice des écoles pour compléter les crédits déjà ouverts au budget primitif à l'opération « Groupe Scolaire » destinés soit à des travaux dans les bâtiments, soit à l'achat de mobilier.

➤ **autorisé le Maire à créer une régie comptable de recettes.**

Une régie de recettes et une sous régie ont été créées en 1998. Les textes réglementaires ayant évolué depuis, elles ne sont juridiquement plus viables. Il convient de procéder à leur renouvellement. La sous régie est supprimée. La nouvelle régie permettra l'encaissement des recettes issues des locations de salles, des abonnements à la bibliothèque, des redevances d'occupation du domaine public et de la délivrance de photocopies.

➤ **fixé les crédits scolaires 2016.**

Ceux-ci seront maintenus à leur valeur 2015, soit pour l'école maternelle 84 € par élève et pour l'école élémentaire 79,50 € par élève.

➤ **décidé la prise en charge des frais de transport à la piscine des élèves des classes de CP et CE1.**

10 séances sont programmées au début de l'année 2016. Le coût du transport est de 106 € TTC par séance.

➤ **pris acte du rapport annuel d'activité de la concession de distribution de gaz naturel pour l'année 2014.**

➤ **pris acte des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement et de traitement des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2014.**

➤ **pris acte de la suite donnée à diverses déclarations d'intention d'aliéner parvenues en mairie depuis la dernière séance.**

Le Maire rend compte de l'évolution des divers dossiers en cours, apporte des informations sur différentes échéances à venir et lève la séance à 21 heures 00.

Le Maire,

Arlette MATHIAS